

Sujet : [INTERNET] A l'attention de M Van Keymeulen - Observations complémentaires enquête publique

De : > j.abrassart (par Internet) <j.abrassart@dorso-abrassart.fr>

Date : 03/05/2023 à 11:31

Pour : "ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr" <ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr>

V/Réf : Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique

n°041-2023-02-22-00001 en date du 22 février 2023 – Commune de Veillens

Madame, Monsieur,

En complément de mon mail de vendredi dernier, il me semble important de vous signaler qu'il a été constaté par le passé la présence de cistudes d'europe dans la zone, et en particulier sur le terrain de mon client et dans le fossé qui sépare sa propriété du terrain objet du projet. Il s'agit là d'une espèce protégée. Je ne peux que m'étonner que le rapport n'en fasse pas état.

Je tenais à vous en informer,

Bien à vous

Julie ABRASSART

Avocat Associé

D'ORSO ABRASSART
& associés

Association d'Avocats à Responsabilité

Professionnelle Individuelle Interbarreaux

Mandataires en transaction immobilière

24, Avenue de Lamballe, 75016 PARIS

Tél : +33 (0)1 53 92 08 46

Fax : +33 (0)1 46 47 02 68

www.dorso-abrassart.fr

-

Ce courrier électronique est destiné à l'usage exclusif du (des) destinataire(s). Si vous n'êtes ni destinataires, ni chargé(e) de remettre ce message à son (ses) destinataire(s), veuillez nous prévenir immédiatement par téléphone. Ce courrier électronique pouvant comporter des informations confidentielles ou couvertes par le secret professionnel, il est interdit d'en divulguer ou d'en reproduire le contenu.

This e-mail is intended only for the individual or entity named above. If you are not the intended recipient or the person responsible to deliver the message to the intended recipient, please immediately notify us by telephone. As this e-mail may contain confidential or privileged information, its contents should not be disclosed nor copies taken